

résiliation fermage ruraux

Par lecampagne, le 31/03/2011 à 13:44

Bonjour,

suite à un congé de bail ruraux par le propriétaire, bail de 18 ans, ayant perdu il a été renouveller pour 9 ans, suite à celà, le propriétaire relance cette action de congé pout le terme de 6 ans. Suite à mon entreprise un plan de finances dépace ce terme allant de 6 ans, (encore 5) comment peut-on garder ce bail afin de terminer celui-ci MERCI